

# Procès-verbal de la CDAMO du 14 mars 2010

9h30 – 14h10 à Rothenthurm

## Participants CTAMO :

Remo Müller, président  
Nathalie Dänzer  
Philip Fröhlich  
Peter Gisler  
Sascha Grunder  
Susan Jenny  
Jeannine Tschupp  
Marion Zimmermann

**Délégués : 77**

## 1. BIENVENUE ET CONSTAT DE LA CONFORMITE DE LA CONVOCATION

Le président, Remo Müller, salue les personnes présentes et leurs souhaite la bienvenue à la CDAMO. Il y a 84 votants (à partir du point 2a de l'ordre du jour 85 votants). Le lieu pour la CD de cette année a été organisé par le SC OG Schwyzerland. Le club est responsable du contrôle à l'entrée et a aussi distribué les bons de repas et les écouteurs. Remo Müller remercie le SC OG Schwyzerland et Marion Zimmermann (CTAMO) pour l'organisation et donne la parole au président du SC OG Schwyzerland, Mario Radamonti.

Mario Radamonti salue les personnes présentes au nom du SC et souhaite à tout le monde une bonne CD. Remo Müller remercie Marion Radamonti et le SC avec un petit cadeau.

Remo Müller présente la nouvelle direction de l'équipe nationale suisse d'agility;

Ronny Sturzenegger (chef d'équipe) et Toni Gerber (entraîneur national). Avec Jacqueline Meier (assistante) ils vont former à l'avenir la direction de l'équipe nationale suisse.

Ronny se présente lui-même ainsi que Toni et ajoute que leurs carrières précédentes concernant le sport canin se trouvent sur le site web de la CTAMO. Tout d'abord il tient à apporter du calme dans l'environnement de l'équipe nationale afin de créer des conditions optimales pour un CM couronné de succès. En même temps il lance un appel de dons en faveur de l'équipe nationale.

Remo Müller constate que la CDAMO 2010 a été convoqué dans les délais fixés. L'invitation a été publiée dans "Hunde", "Cyno" et sur le site web. Remo constate que le programme de la CD est très serré. Il résumera brièvement chaque proposition, donnera la recommandation de la CTAMO ainsi que ses raisons et ouvrira la discussion. Il prie les délégués de se présenter avec leur nom et le nom de leur section et de se tenir au temps de parole de maximum 2 minutes. La langue de la conférence est l'allemand. Tout sera traduit simultanément. Il prie d'agir avec réflexion et prévoyance concernant les votes, car très peu de délégués sont présents, ainsi la responsabilité de chacun est encore plus grande.

Lors de cette conférence on votera sur toutes les propositions qui n'ont pas été traitées lors de la dernière CD, ainsi que sur quelques nouvelles propositions et sur quelques règlements en partie fortement remaniés.

Remo remarque que les règlements sont des paquets complets et qu'il serait inutile d'en changer des détails. Il remercie en même temps ses collègues du comité pour l'aide à l'élaboration des nouveaux règlements.

## 2. ÉLECTION DES SCRUTATEURS

Table 1: Hans-Ruedi Weinmann, SKG Zürich

Table 2: Peter Fehr, SSK

Table 3: Philip Glur, BCCS

Table 4: Cathrin Kara, Portugiesischer Podengo Club

Table du comité: Lita Reis, SKG Zürich

Les scrutateurs sont élus avec grande majorité

## 3. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il n'y a aucunes objections concernant l'ordre du jour. Il est approuvé avec grande majorité. Les délégués approuvent aussi l'ordre à traiter des propositions / point de l'ordre du jour proposés par la CTAMO Cette liste a été remise à l'entrée aux délégués.

## 4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA CDAMO DU 14.3.2009

Le procès-verbal de la CDAMO du 14.3.2009 est approuvé avec grande majorité

## 5. PROPOSITIONS

### 1 a) Règlement: Juges de concours de la CTAMO

Remo Müller présente en premier le nouveau règlement "Juges de concours de la CTAMO". La directive des juges de concours, transformé en "Règlement Juges de concours de la CTAMO", a été élaborée en commun par la CTAMO et la commission des juges d'agility. Lors de la séance des juges d'agility et d'obedience 2009, le nouveau règlement a déjà été présenté aux juges et a été très bien accueilli. Le règlement "Juges de concours" est non seulement valable pour l'agility mais aussi pour l'obedience.

Les contenus suivants sont nouveaux et ne se trouvaient pas dans la vieille version:

- Description du responsable des juges et de ses devoirs
- Commission des juges d'agility
- Séance annuelle des juges
- Les juges étrangers qui prennent leurs domiciles en Suisse
- Feed-back entre collègues
- Juge-Arbitre
- Responsable de concours d'obedience

Les autres contenus ont été en partie considérablement modifiés ou complétés.

La CTAMO est persuadé de présenter avec ce nouveau document un règlement qui satisfait complètement les besoins actuels et les intérêts de tous. Le président demande donc d'approuver le nouveau règlement "Juges de concours de la CTAMO".

Karl-Heinz Krause, AT Liechtenstein: critique que l'article 6 "Responsable de concours d'obedience" ne devrait pas être intégré dans ce règlement; mais qu'on devrait fixer une limitation d'âge et un nombre maximum de concours par juge et par an.

Remo Müller: rappelle Karl-Heinz Krause qu'en 2008 la commission des juges a déjà essayé d'intégrer une limitation du nombre de concours par an dans le règlement existant, la majorité des juges cependant l'a refusé clairement. En fin de compte la majorité des juges devrait pouvoir soutenir le nouveau règlement.

Jeannine Tschupp, CTAMO: Le responsable de concours est une fonction officielle. Il est directement sous l'ordre du juge et doit avoir une formation correspondante. Donc il doit être intégré dans ce règlement.

Faiitan Würsch, AT Mutschellen: ne vois pas de systématique concernant l'assurance de qualité.

Marco Mouwen, Border Collie Club: Si l'assurance de qualité ne doit rien coûter, il reste seulement le feed-back entre collègues. Il espère que cette possibilité sera utilisée.

Jean-Pierre Buol, Cypat'Agil: Les organisateurs engagent les juges. Il croit que la qualité des juges est ainsi garantie. Un mauvais juge ne serait plus engagé par les organisateurs.

### **Le règlement est approuvé avec 72 oui et 12 abstentions.**

Karl-Heinz Krause demande ce qu'il en est de ses idées proposées et fait la demande d'élaborer un ajout différencié jusqu'à la prochaine CD.

### **La proposition additionnelle est refusée avec 27 : 47 voix.**

Remo Müller: explique que la CTAMO va contacter de son plein gré Karl-Heinz Krause et voir se qu'il en résulte

#### **1 b) Proposition Cypat'Agil: Définition du terme „Juge Arbitre“**

La proposition demande de définir la fonction du juge-arbitre dans le règlement d'agility.

La CTAMO recommande de refuser cette proposition. Les raisons du requérant que la fonction du juge-arbitre n'est nulle part définie, ne compte plus. Dans le nouveau règlement "Juges de concours" la fonction du juge-arbitre est décrite en détail. Selon la CTAMO le règlement d'agility ne serait pas la bonne place pour cette définition.

Remo Müller: demande le requérant s'il retire sa proposition vu la nouvelle situation initiale.

Jean-Pierre Buol, Cypat'Agil: maintient sa proposition et demande qu'on vote.

### **La proposition est refusée avec 7 : 64 voix.**

#### **2 a) Proposition Hasli-Flyers: Abolition du temps de parcours standard maximum (TPSM)**

La proposition des Hasli-Flyers veut complètement abolir pour l'agility le temps de parcours standard maximum (TPSM).

Remo Müller: explique que le temps de parcours standard maximum a été introduit à l'époque afin que ce ne soit pas le chien le plus lent du peloton avec un Exc0 qui définit le TPS seulement parce qu'il est par hasard le seul à avoir fini le parcours sans faute; il fixerait ainsi un temps de parcours standard (TPS) qui serait finalement plus haut que celui du temps de parcours maximum

(TPM). De ce point de vue, le temps de parcours standard maximum en parallèle au temps le plus vite sans faute x facteur "XY" est absolument raisonnable.

D'après le système actuel, le temps de parcours standard maximum (TPSM) se base pour les différentes classes et catégories sur la moyenne de tous les temps standard (TPS) d'une année. Selon la CTAMO, un temps standard fixé de telle manière n'est pas très raisonnable, car il ne prend pas en considération le critère le plus décisif, c'est à dire la longueur du parcours qui peut énormément différer de parcours en parcours.

Parallèlement à cette proposition, il existe une proposition de Cypat'Agil qui prévoit un TPSM sur une autre base de calcul. La proposition de Cypat'Agil propose que la CTAMO fixe chaque année, par classe et catégorie, des vitesses minimum en m/s pour calculer le TPSM. Un tel temps de parcours standard maximum est variable et prend en considération la longueur d'un parcours. La CTAMO recommande l'approbation de cette proposition traitée comme prochain point.

Si la proposition des Hasli-Flyers d'abolir le temps de parcours standard maximum était approuvée, la proposition de Cypat'Agil serait annulée à l'avance.

Donc la CTAMO recommande de refuser la proposition des Hasli-Flyers.

Fredi Surber, ATN Hasli-Flyers: trouve le temps de parcours standard maximum une idiotie car les chiens pas très vite sont punis lors de longs parcours. La proposition Cypat'Agil demande de mesurer la longueur du parcours. Il est convaincu qu'il est très difficile de mesurer le parcours et qu'on dépensera beaucoup de temps pour rien. Il prie les délégués d'approuver sa proposition.

Après plusieurs autres interventions on vote sur la proposition.

**La proposition est refusée avec 34:48 voix.**

## **2b) Proposition Cypat'Agil: Modification du calcul du temps de parcours standard maximum (TPSM)**

La proposition voudrait qu'à l'avenir, le temps de parcours standard maximum ne soit plus fixe, il devrait être calculé individuellement au moyen de la vitesse minimum en m/s par parcours fixées chaque année par la CTAMO.

Selon la CTAMO, non seulement le temps de parcours standard maximum en tant que tel est logique mais aussi le mode de calcul proposé par Cypat'Agil.

La CTAMO recommande aux délégués d'approuver la proposition de Cypat'Agil.

Jean-Pierre Buol, Cypat'Agil: trouve absurde d'évaluer un parcours de 100 m et un parcours de 180 m avec le même temps de parcours standard maximum. Pour cette raison il a fait sa proposition pour un calcul individuel par parcours.

Karl-Heinz Krause, AT Liechtenstein: objecte qu'avec ce calcul la table n'est pas prise en considération.

Quelques délégués demandent la parole, ils ne voudraient pas changer le mode du TPSM.

**La proposition est refusée avec 35:42 voix.**

Donc le calcul du TPSM reste comme décrit dans le règlement.

### 3a) Proposition "Tibet Terrier Klub": Modification des modalités de passage en classe supérieure

La proposition prévoit qu'à l'avenir les résultats exigés pour un passage en classe supérieure devraient être atteints en 12 mois (jusqu'à présent 24 mois). Non seulement les parcours sans fautes des premiers 10 % du peloton devraient compter pour un passage en classe supérieure, mais ceux des premiers 20 %. En plus non seulement les places sur le podium devraient exclusivement être comptées mais aussi les places jusqu'au 5<sup>ème</sup> rang

La CTAMO recommande de refuser cette proposition. La CTAMO est de l'opinion que les prescriptions existantes pour un passage en classe supérieure correspondent aux besoins effectifs.

La CTAMO ne peut pas suivre l'argumentation du requérant. D'un côté on diminue le temps dans lequel on devrait obtenir les résultats et de l'autre côté on réduit les critères sportives. La CTAMO est de l'opinion que la proposition est simpliste et mal équilibrée. Le requérant prétend que les sportifs sont rendus confus à cause des différents délais et valeurs de pourcentage.

**La proposition est refusée à l'unanimité sans discussion**

### 3b) Proposition "AT Flying Dogs": Passage facultatif de la classe 1 à la classe 2

Heidi Erhart, AT Flying Dogs: retire la proposition et soutient la proposition 3c de Cypat'Agil.

### 3c) Proposition "Cypat'Agil": Passage facultatif de la classe 1 à la classe 2

La proposition voudrait de nouveau introduire le passage facultatif de la classe 1 à la classe 2 d'agility si un nombre fixé d'épreuves d'agility avec Exc0 ont été atteint dans l'espace de 2 ans. Dans une directive, la CTAMO fixe chaque année le nombre d'épreuves Exc0 nécessaire.

La CTAMO recommande d'approuver cette proposition. Même si le passage facultatif de la classe 1 à la classe 2 a été supprimé il y a quelques années, la CTAMO partage l'argumentation du requérant. La CTAMO est persuadé qu'il était faux d'éliminer le passage facultatif pour des teams constants qui sont rarement sur le podium mais qui font beaucoup de parcours sans fautes. Aussi les NON-top-teams devraient avoir la possibilité de passer en classe 2 avec une performance constante.

Rico Foelix, HSP Chläggi Schaffhausen: demande qu'est-ce qui se passe si le nombre d'Exc0 exigé change l'année suivante.

Heidi Erhart, AT Flying Dogs: remarque que ça a toujours été ainsi, que les résultats de l'année précédente comptaient et que c'était seulement pour le bureau de contrôle un travail supplémentaire.

Remo Müller: Les résultats de l'année précédente comptent et si le nombre de résultats Exc0 exigé augmente l'année suivante, on doit avoir le nombre de résultats Exc0 exigé dans cette année pour passer en classe supérieure. Les Exc0 de l'année précédente sont pris en considération.

**La proposition de Cypat'Agil est approuvée avec 77:7 voix.**

La modification entrera en vigueur après l'élaboration de la directive par la CTAMO.

#### **4a) Proposition "AT Mutschellen": Choix libre de l'équipe nationale entre rang 4 et 12**

La proposition prévoit de modifier le règlement pour les qualifications pour les CM d'agility de telle manière que la direction de l'équipe nationale puisse, à côté des trois teams directement qualifiés de chaque catégorie, déterminer librement les autres places de participation nonobstant de l'hierarchie des rangs. La sélection des places de participation doit être faite entre les rangs 4 et 12.

La CTAMO recommande de refuser cette proposition. La CTAMO estime que le règlement actuel de devoir faire la nomination des teams de l'équipe nationale des différentes catégories strictement dans l'ordre de la liste des résultats est la seule procédure idéale. La CTAMO est convaincu que le conducteur qui a "conquis" avec son chien un tel rang sur la liste des résultats aux qualifications CM mérite de participer au CM.

En plus la CTAMO trouve que l'argumentation du requérant est fausse de dire que le modus actuel des qualifications CM a en premier lieu favorisé les teams individuels et désavantagé les teams classiques d'équipe.

Après cette proposition on votera sur le nouveau règlement "Championnats internationaux" qui prévoit surtout sur un nouveau mode de qualification CM. Puisque ce mode prend en considération non seulement les résultats individuels mais aussi une combinaison du jour, il sera selon la CTAMO inutile de "cueillir" les meilleurs teams comme exigé dans la proposition.

La CTAMO est persuadé d'avoir trouvé, avec le nouveau mode de qualification, une clé qui récompense non seulement les "super teams" mais aussi ceux avec constance.

Faiitan Würsch, AT Mutschellen: critique qu'avec le nouveau règlement de qualifications CM rien ne changera et que surtout les teams top ou flop seront pris en considération. Le phénomène de "cueillir" les meilleurs se fait dans chaque discipline sportive, ce qui est tout à fait logique du point de vue sportif pour l'équipe

Bruno Kaderli, AT Mutschellen: voudrait avec cette proposition préparer le chemin pour un avenir sportif et donner la possibilité de pouvoir former une équipe qui va bien ensemble et qui est formé de teams qui veulent aussi courir pour l'équipe.

Ronny Sturzenegger, ASCS: remarque que dans le passé il n'était non plus pas possible de librement choisir les teams pour le CM et que malgré ceci la Suisse a eu beaucoup de succès.

**Après d'autres prises de parole, la proposition est refusée avec 21:42 voix**

#### **4b) Proposition Fräsy Dogs: Ordre de départ / dossards lors des qualifications CM**

La proposition demande une modification et un supplément dans le paragraphe "Dossards et ordre de départ" dans le règlement "Championnats internationaux". La modification prévoit que l'intervalle minimum des dossards de 10 numéros pour les conducteurs de plusieurs chiens dans la même catégorie devrait aussi coïncider avec les autres catégories.

La CTAMO recommande de refuser cette proposition. Selon la CTAMO, l'attribution des dossards est réglée conformément aux besoins dans les règlements actuels et dans le règlement remanié "Championnats internationaux". En plus la CTAMO est d'avis que la proposition présentée ne peut pas être réalisée dans cette forme. Ceci signifierait que l'ordre de départ pour les conducteurs qui participent avec plusieurs chiens dans différentes catégories devrait être complètement variable et satisfaire leurs souhaits; ce qui serait quasiment une procuration générale. Même les retards sur certains rings auraient pour conséquence d'autres retards. Il y déjà beaucoup de personnes qui participent aux qualifications CM dans différentes catégories. Si le cas décrit dans la proposition

aurait lieu, le juge-arbitre devrait prendre une décision et chercher une solution adapté. Donc la CTAMO ne trouve pas idéal de quasiment ancrer dans le règlement une liberté complète.

Heidi Erhart, Fräsy-Dogs: Si un conducteur participe avec plusieurs chiens, il peut arriver qu'il doive renoncer à une épreuve de qualification EO, CM ou CS car il devrait être en même temps sur 2 rings avec un chien et l'ordre de départ doit strictement être suivi.

Karl-Heinz Krause, AT Liechtenstein: explique que contrairement à l'étranger, le nombre de chiens menés n'est pas limité en Suisse.

**La proposition est refusée avec 4:75 voix.**

#### **4c) Proposition Cypat'Agil: 4 teams par catégorie au CM**

La proposition prévoit qu'à l'avenir les 4 premiers teams de chaque catégorie soient qualifiés d'entrée pour l'équipe nationale d'agility pour les CM (jusqu'à présent 3 teams).

La CTAMO recommande de refuser cette proposition. La CTAMO trouve que la réglementation actuelle respectivement la réglementation prévue dans le nouveau règlement "Championnats internationaux" est tout à fait suffisante. La liberté d'action et les possibilités de la direction de l'équipe nationale suisse seraient énormément réduites si pour l'équipe CM 4 teams de chaque catégorie devraient être irréfutablement fixés d'après la liste des résultats; la marge de manœuvre serait à pratiquement nulle. Par expérience on sait que seulement à peu près 12 à 13 teams sont emmenés à la plupart des championnats. Même l'idée sportive restera en rade car il s'agira dans cette forme seulement d'une "nomination de quota".

En plus cette proposition est extrêmement déloyale envers la catégorie large car ni le nombre de participants aux qualifications CM ni la densité de la concurrence dans la catégorie large n'est prise en considération.

Jean-Pierre Buol, Cypat'Agil: Dans le passé la Suisse avait plus de succès dans les classes medium et small que en large. Le problème principal est la taille de l'équipe chez les small et medium, car si un team tombe en panne, il n'y a pas de réserve sur place.

**La proposition est refusée avec 30:36 voix.**

#### **4d) Proposition CTAMO: Règlement "Championnats internationaux"**

La CTAMO présente le nouveau règlement "Championnats internationaux" à l'approbation. Il s'agit d'un remaniement complet du règlement actuellement valable. Un remaniement était absolument nécessaire car certaines formulations / régulations ne correspondaient plus aux directives actuellement valables ou n'étaient plus valables.

La partie essentielle est le nouveau mode qualification pour les CM d'agility. Le nouveau mode de qualification fixé dans le règlement récompense non seulement les "super-parcours" mais aussi la constance d'un team grâce à la combinaison du jour. En employant un plus grand écart de points de rang à rang - dans les premiers rangs plus grand, diminuant en arrière - on arrive à ce que des épreuves de sécurité ne soient plus attractives pour les teams rapides. En même temps on distribue des points avec l'aide d'une combinaison de jour pour l'épreuve d'agility et de jumping, ceci favorise les parcours sans fautes.

La CTAMO recommande l'approbation de ce règlement. S'il était approuvé et après l'approbation du règlement par le CC de la SCS, le nouveau mode de qualification CM entrerait déjà la première fois en vigueur lors des qualifications CM de cette année.

Faiitan Würsch, AT Mutschellen: demande qu'est-ce qui est nouveau dans ce mode. Il a calculé la qualification de l'année dernière avec le nouveau mode et n'a pas trouvé de grandes modifications.

Remo Müller: explique qu'en 2009 les teams les plus rapides étaient en même temps les teams les plus constants avec le plus d'épreuves sans fautes et donc il ne pouvait pas y avoir de modifications; même avec le nouveau mode. Toute autre résultat serait faut.

Philip Fröhlich, CTAMO: ajoute qu'on ne doit pas consciemment déformer un mode, seulement pour obtenir à la fin une autre liste de résultat qui ne correspond pas à la réalité

Fredi Surber, ATN Hasli-Flyers: fait une proposition de rayer du paragraphe 1.3.1 des concours de qualifications: " Les concours de qualifications doivent être organisés dans une halle avec sol adéquat, si possible gazon artificiel" ..... de rayer "si possible gazon artificiel".

### **La proposition additionnelle de Fredy Surber est approuvée avec grande majorité.**

Le passage "si possible gazon artificiel" est rayé.

Karl-Heinz Krause, AT Liechtenstein: se réfère au point 2 "European Open" et critique que les critères de sélections sont trop générales et qu'on n'a pas assez attaché d'importances aux qualifications EO

Bruno Kaderli, AT Mutschellen: la CTAMO traite les EO comme un enfant non désiré.

Remo Müller: Le règlement ne présente pas une évaluation de l'EO et du CM mais règle les concours de qualifications des deux championnats. Beaucoup de critères EO sont fixés sous forme de directives annuelles.

### **Le règlement "Championnats internationaux" est approuvé avec 79:1 voix.**

#### **5a) Proposition Hasli-Flyers: Élimination de la ARL / AchR**

La proposition des Hasli-Flyers veut éliminer l'ARL.

La CTAMO recommande de refuser cette proposition. La CTAMO est d'avis que l'ARL/AchR est l'instrument idéal pour désigner les participants au championnat suisse individuel d'agility. Si on veut à l'avenir avoir un CS limité - un CS ouvert ne peut plus être organisé selon l'opinion de la CTAMO - un mode ou un instrument pour définir les participants est indispensable. La conséquence serait d'autres moyens d'évaluations ou même des concours de qualification supplémentaires en plus des qualifications EO et CM.

La même argumentation est aussi valable pour la proposition suivante de Cypat'Agil.

Fredy Surber, ATN Hasli-Flyers: L'ARL est trop compliquée et favorise les personnes qui participent très souvent aux concours, il y d'autre possibilité pour régler la participation au CS.

Remo Müller: L'ARL a extrêmement perdu d'importance car on ne peut plus se qualifier directement pour la finale des championnats suisse par l'ARL et elle sert uniquement à régler la participation générale aux championnats suisse. En éliminant l'ARL, on n'empêchera pas les personnes de participer à beaucoup de concours. L'ARL ne pousse pas à faire un grand nombre de concours, car on n'a aucun avantage d'être classé parmi les premier 20.

Philip Fröhlich, CTAMO: L'ARL est en fin de compte seulement une liste de résultat même si seulement peu de personnes se sont déjà préoccupé de la structure de cette liste.

Fredy Surber, ATN Hasli-Flyers: est quand même de l'opinion que l'ARL favorise les personnes qui participent à beaucoup de concours, car la plupart des participants espère avoir ainsi une meilleure chance de participer au CS.

Sascha Grunder, CTAMO: Dans les deux dernières années le nombre de concours par chien a diminué.

Cathrin Kara, Jolly Dogs: trouve que personne ne contrôle combien de fois les personnes s'entraînent.

Philip Fröhlich, CTAMO: aujourd'hui il y a à peu près 750 chiens dans la classe 3. On ne pourrait jamais organiser un CS avec tant de chiens. C'est pourquoi il doit y avoir une limitation de participation pour le CS. L'ARL est l'instrument choisi par la CTAMO. Si on élimine l'ARL, il faudrait créer un autre instrument pour la limitation des participants au CS.

**La proposition est refusée avec 6:68 voix.**

### **5b) Proposition Cypat'Agil : Modification ARL et soutien des clubs (3 votes)**

La proposition demande de faire différentes modifications de l'ARL. Entre autres le jumping devrait être intégré dans l'ARL, on devrait éliminer les points bonus, on devrait modifier les points de rang et pour l'évaluation on devrait prendre à l'avenir les meilleurs 12 résultats agility et les meilleurs 12 résultats jumping. En plus la CTAMO devrait veiller à ce que les clubs pratiquant l'agility soient soutenus et encouragés raisonnablement.

La CTAMO recommande de refuser cette proposition pour les mêmes raisons que pour la proposition des Hasli-Flyers d'éliminer l'ARL. L'ARL a extrêmement perdu d'importance car elle ne règle plus que la participation au CS. Puisqu'on ne peut plus se qualifier directement avec l'ARL pour la finale, l'argument que les personnes qui participent souvent aux concours sont favorisés n'est plus juste; une place en tête de l'ARL n'est plus un avantage. Donc il est aussi inutile pour les conducteurs d'aller seulement aux grands concours à cause d'un meilleur rang dans l'ARL et d'éviter les petits concours des clubs. Puisque l'ARL n'a plus la même importance, l'intégration des résultats de jumping ne servira à rien. Une telle modification signifierait seulement des frais supplémentaires. Les points de bonus ont déjà été éliminés comme exigé.

En plus la CTAMO ne comprend pas la demande " la CTAMO devrait veiller à ce que les clubs qui pratiquent l'agility soient soutenu et encouragés raisonnablement"; qu'est-ce que cette phrase a à faire avec la proposition actuelle de modifier l'ARL et comment est-ce qu'on devrait la comprendre.

Jean-Pierre Buol, Cypat'Agil: remarque qu'il ne s'agit pas d'une proposition (malgré les apparences) mais de trois propositions, qu'on devrait voter séparément:

5b 1) le jumping est intégré dans l'évaluation de l'ARL.

**La proposition est refusée avec 26:36 voix.**

### 5b 2) Calcul de l'ARL

Jean-Pierre Buol, Cypat'Agil: trouve que le plus grand problème est la préférence des grands concours, car aux grands concours on reçoit plus de points ARL qu'aux petits concours. Il voudrait que la CTAMO élabore une nouvelle clé d'évaluation, pour soutenir les petits concours des clubs. On devrait recevoir à l'avenir plus de points ARL aux petits concours.

**La proposition est approuvée avec 37:25 voix.**

Philip Fröhlich, CTAMO: fait remarquer à Jean-Pierre Buol (dans le sens d'une proposition "rétro") que l'ARL est la directive du règlement CS (points 1.1, paragraphe 2) et que la CD ne peut pas décider sur des propositions concernant les directives de la CTAMO.

Jean-Pierre Buol, Cypat'Agil: recommande à la CTAMO de quand même s'occuper de la modification de la clé, même s'il devrait être comme Philip Fröhlich l'a expliqué. Le résultat du vote montre que les délégués souhaiteraient une modification.

Mario Bonetti, Argovia Jolly Dogs: fait la proposition que la CTAMO devrait vérifier si on pourrait changer quelque chose aux facteurs pour diminuer la différence entre les grands et les petits concours.

Sascha Grunder, CTAMO: va discuter ceci avec Jean-Pierre Buol pour décider du procédé à prendre.

### 5b 3) Soutien général des clubs agility

Jean-Pierre Buol, Cypat'Agil: Les clubs d'agility sont la base de la scène agility. Ils organisent des concours d'agility pour survivre financièrement. Mais la concurrence des concours professionnels est très grande. Il fait la proposition que la CTAMO réfléchisse comment elle pourrait soutenir à l'avenir les clubs.

Remo Müller: La proposition n'est pas formulée clairement et ne peut être intégrée dans aucun règlement. Elle ne contient ni des idées ni des propositions concrètes.

Jean-Pierre Buol, Cypat'Agil: Des propositions peuvent être aussi faites comme mission à la CTAMO. Il est prêt de soutenir la CTAMO à élaborer sa proposition.

Marion Zimmermann, CTAMO: a contacté cette année plusieurs clubs pour l'organisation des concours de qualifications du championnat suisse etc., et n'a reçus que des réponses négatives.

### **La proposition est approuvée avec grande majorité.**

### **5c) Proposition CTAMO: Règlement "Championnat suisse individuel Agility" (2 votes)**

Le nouveau règlement "Championnat suisse individuel Agility" diffère peu du règlement mis en vigueur ad intérim lors de la dernière conférence des délégués. La question principale de l'élaboration était: un CS ouvert ou limité? Un CS ouvert (plus de 600 teams) ne pourrait presque pas être organisé par l'organisateur, une organisation raisonnable serait presque impossible car le nombre des participants serait incertain.

La CTAMO s'est donc décidée pour un CS limité; peu à peu il en est résulté pour le nouveau règlement CS une structure sur une base de modules: Les points principaux du nouveau règlement CS sont:

- CS limité avec 350 teams (un concours parallèle est possible)
- Admission d'après le rang dans l'ARL / AChR
- Nombre de concurrents par catégorie selon leur pourcentage de la classe 3
- 2 rings pour les concours de qualification
- Qualification pour la finale seulement en participant aux manches de qualification lors du CS
- Pas de qualification directe par l'ARL / AChR
- 2 manches de qualification; agility et jumping
- Participation à la finale selon le rang des épreuves de qualifications ou de la combinaison

Par un vote séparé les délégués se décideront pour une ou deux épreuve finale.

**Le règlement "Championnat suisse individuel Agility" est approuvée avec grande majorité et sans discussion.**

**Votent pour 1 épreuve finale: 9 participants, pour 2 épreuves finales: 73 participants.**

Le nouveau règlement CS avec 2 épreuves finales sera déjà valable pour le CS 2010.

#### **6) Proposition Cypat'Agil : Balançoire (3.5)**

La proposition veut rayer sans contrepartie la formulation suivante dans le règlement d'agility concernant la description de la balançoire: "Ceci est réalisé en employant un contrepoids qui peut être déplacé".

La CTAMO recommande d'approuver cette proposition. La CTAMO est du même avis que le requérant. La formulation citée est inutile car selon le règlement, une balançoire devrait toujours basculer dans le même temps. Bien sûr les fabricants peuvent employer un contrepoids réglable pour réaliser que la balançoire bascule comme prescrit, mais il n'y a pas de sens d'en faire une obligation.

Si la proposition était approuvée, il faudrait cependant prendre en considération que aussi le "Cahier des Charges: homologation parcours d'agility" devrait être adapté.

**La proposition est approuvée avec grande majorité sans interventions.**

#### **7) Proposition Hasli-Flyers: Protection du bord du tunnel souple**

La proposition prévoit de mieux définir la protection antichoc à l'entrée du tunnel souple. Elle demande une modification dans le cahier des charges pour l'homologation des obstacles, ce qui au fond n'est pas correcte. Si tant est que la modification devrait être faite dans le règlement d'agility.

La CTAMO recommande de quand même approuver cette proposition. La CATMO est du même avis que le requérant. Il est raisonnable de prescrire pour le tunnel souple une protection du bord plus grande / volumineuse pour la protection des chiens! En plus on devrait mieux décrire le matériel à employer. Selon la CTAMO, la mousse est inappropriée. Il serait mieux d'utiliser ces tuyaux en plastiques flexibles et fendus qui peuvent être enfichés (voir tunnel souple smart).

**La proposition est approuvée avec grande majorité sans discussion.**

#### **8) Proposition Cypat'Agil: Hauteur des chiens en medium.**

La proposition prévoit de modifier la hauteur des chiens dans les catégories; small nouveau jusqu'à 37 cm, medium nouveau jusqu'à 47 cm, large à partir de 47 cm.

La CTAMO recommande de refuser cette proposition. La CTAMO comprend l'argumentation du requérant. Même si on ne tient pas compte des aspects de santé du chien mais seulement des aspects sportives une modification de la taille vers le haut pourrait être justifiée. Les pelotons des small et medium deviendrait bien plus grands et les deux catégories seraient plus attractives.

La CTAMO n'est pas certaine si la limite de 43 cm est un bon choix. Il y a diverses races qui se situent autour de cette limite et pas toutes ces races peuvent facilement sauter 20 ou 22 cm plus haut que la hauteur au garrot.

Mais si la Suisse approuvait cette proposition, elle se trouverait seule; les tailles différeraient des catégories fixées dans le règlement agility FCI. En conséquence un chien entre 43 et 47 cm devrait sauter aux concours nationaux la hauteur des mediums, mais aux concours à l'étranger, ainsi qu'aux qualifications EO et CM en Suisse, il devrait sauter la hauteur des larges. Ceci vaut aussi pour les chiens entre 35 et 37 cm. Au niveau national ils seraient dans la catégorie small, au niveau international dans la catégorie medium.

Même la possibilité de participer facultativement dans une autre catégorie, malgré la taille différente du chien, est selon la CTAMO délicat. Il s'agirait de chiens de taille entre 43 et 47 cm dont les conducteurs décideraient de participer dans la catégorie large parce qu'ils veulent participer pendant l'année à des concours de cette catégorie, en vue des qualifications CM ou même de la participation au CM. La CTAMO trouve ceci aussi délicat car le règlement prescrit impérativement que le chien doit participer dans la catégorie pour laquelle il a été mesuré.

En plus la Suisse a déjà échoué auprès de la FCI avec une même proposition. Il ne serait donc pas du tout optimal si une telle proposition serait de nouveau faite par la Suisse. La meilleure solution serait d'essayer de lancer une discussion sur ce thème au niveau international et de faire du travail de conviction. Idéalement une telle proposition à la FCI devrait venir d'un autre pays qui est de la même opinion.

Jean-Pierre Buol, Cypat'Agil: justifie encore une fois sa proposition et prie les délégués de l'approuver.

**La proposition est refusée sans discussion avec 10:63 voix.**

### **9) Proposition AT Mutschellen: Justification annuelle des critères de passage en classe supérieure et des relégations.**

La demande prévoit que la CTAMO doit justifier le contenu des directives annuelles concernant les critères de passage en classe supérieur, des relégations et des confirmations.

La CTAMO recommande de refuser cette proposition. La CTAMO est de l'opinion qu'il n'est pas raisonnable de chaque fois devoir justifier de nouveau les critères annuels de passage en classe supérieure, des relégations et des confirmations. En fin de compte ceci serait fait pour la forme; chaque année le même texte; surtout si rien n'est changé aux critères.

En principe ces critères sont prévus pour régler le passage d'une classe à l'autre d'après des principes sportifs et d'influencer un peu la taille des diverses classes (voir règlement agility 8.2.1).

On devrait laisser la CTAMO communiquer de telles justifications et les buts visés sur une base facultative, si cela est nécessaire.

Faiitan Würsch, AT Mutschellen: demande si les buts visés avec les critères de passage en classe supérieur et de relégations ont été atteints? Il critique qu'à chaque CD il faut refaire à peu près 1/4 des propositions sur les mêmes sujets (TPSM, critères de passage en classe supérieur et relégation). La transparence pourquoi cette année la CTAMO n'a pas modifié les critères n'est pas donnée.

**La proposition est refusée avec 17:30 voix.**

### **10) Proposition AT-Mutschellen: Organisation annuelle de la conférence des délégués**

La proposition prévoit qu'à l'avenir la conférence des délégués devrait être organisée chaque année et non tous les trois ans.

La CTAMO recommande de refuser cette proposition. La CTAMO doute de la nécessité d'organiser une CD chaque année. S'il y avait des affaires urgentes en vue ou si des propositions n'avaient pas pu être traitées définitivement lors d'une CD, la CD peut elle même décider d'une CD additionnelle.

Même les sections et les clubs de race peuvent en tout temps demander une CD extraordinaire.

Une CD coûte entre 15'000 et 20'000 CHF, ceci ne pourrait pas être justifié pour une CD annuelle.

Si la CD était organisé chaque année, la CTAMO craint qu'il y ait, à court ou à long terme, de moins en moins de participants. Une petite minorité déciderait du destin de la CdTAMO (Communauté de travail AMO) entière. La CTAMO considère ceci d'un œil critique.

La CTAMO doute que la proposition soit présentée à la bonne place auprès de la CD de la CdTAMO.

La structure de la CdTAMO ainsi que de la CD sont fixé dans les statuts de la SCS. Les conférences des délégués des communautés de travaux y sont réglées, ainsi que la convocation des conférences des délégués extraordinaires.

En vue de cette situation, la CDAMO ne serait pas autorisé de prendre une décision concernant ce cas présent. La proposition devrait donc être présentée à l'AD de la SCS:

Les modifications d'un règlement et décisions de ce genre doivent de toute façon être approuvés par le comité central de la SCS avant d'entrer en vigueur pour la CdTAMO. Le requérant a aussi manqué de définir où est-ce que la décision d'une CD annuelle devrait / pourrait être fixé en dehors des statuts de la SCS

Faiitan Würsch, AT Mutschellen: Dans les statuts est écrit "au moins tous les 3 ans une CD". Il est de l'opinion qu'il ne faut pas modifier les statuts.

Jean-Pierre Buol, Cypat'Agil: Finalement c'est le comité central de la SCS qui décide de toutes les propositions de la CDAMO. Même si les délégués décident maintenant d'organiser une CD chaque année, ce serait le CC qui aurait le dernier mot et il serait sûrement contre cette proposition à cause des coûts.

Fredi Surber, ATN Hasli-Flyers: A cause du grand nombre de propositions qui doivent être traitées lors d'une CD, il serait raisonnable d'organiser une CD chaque année. Pour diminuer les frais, il propose de faire la traduction 1:1 et il offre sa halle au prix coûtant.

Herbert Löffel, KV Berna: propose d'organiser la CD tous les deux ans. Il voudrait donner à la CTAMO la possibilité d'accomplir les travaux qui se présentent entre les CD. Il trouve un intervalle de 3 ans aussi trop long.

Remo Müller: Le problème d'un intervalle de 2 ans est les élections, car les membres de la CTAMO sont élus pour 3 ans.

**La proposition est refusée avec 13:61 voix.**

## 6. DIVERS

La prochaine CD ordinaire aura lieu au printemps 2012 (élections). Les propositions doivent être déposées jusqu'au 31.12.2011 auprès de la CTAMO en allemand et français. A l'avenir chaque proposition doit être déposée séparément (pas de propositions collectives).

Jean-Pierre Buol, Cypat'Agil: explique qu'il a déposé auprès de l'AD de la SCS 2010 une proposition pour une CdTAMO indépendante dans la SCS.

Herbert Löffel, KV Berna: demande s'il serait possible de déposer une proposition auprès de la FCI pour qu'à l'avenir 4 teams (avec un résultat biffé) puissent participer au concours par équipe. Les concours d'équipe seraient ainsi bien plus passionnants.

Marco Mouwen, délégué FCI: Dans la FCI on discute aussi d'un concours d'équipe avec 4 participants (1 résultat biffé), mais ainsi le concours serait prolongé. Marco Mouwen va prendre contact avec Remo Müller afin de connaître l'opinion de la CTAMO et en rapporter à la séance de la FCI.

Heidi Erhart, Fräsy-Dogs: demande s'il y aura dans quelque temps un cours pour moniteur d'obedience.

Susan Jenny, CTAMO: Il y a un plan et celui ci va être publié dans les prochaines semaines.

Mario Bonetti, Argovia Jolly Dogs: aimerait un vote consultatif sur le thème CM agility concours d'équipe avec un résultat biffé.

Les délégués sont avec grande majorité pour un concours d'équipe avec un résultat biffé.

Le président, Remo Müller, remercie les délégués pour leurs comportements disciplinés, ceci a contribué à un déroulement rapide et fluide de la CD. Remo remercie aussi pour la confiance exprimée par les délégués envers de la CTAMO avec leurs décisions qui, pour la plupart, correspondaient aux recommandations de la CTAMO. La CTAMO s'efforcera aussi à l'avenir d'exécuter son travail pour le bien et à la satisfaction de tous.

La conférence des délégués est terminée à 14h10.

Fräschels le 22 mars 2010

Remo Müller  
Président CTAMO

Susan Jenny  
Procès-verbal